



Complémentaire retraite gérant minoritaire

Par Le Metabaron

Bonjour,

je suis gérant minoritaire d'une SARL et en 2025 je n'aurai plus la possibilité de me rémunérer. Par rapport à ma cotisation retraite, est- ce qu'il est possible de souscrire à une complémentaire retraite en tant que gérant non rémunéré ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Metabaron

Par ESP

Bonjour et bienvenue

En tant que gérant non rémunéré, vous ne cotisez pas aux régimes de retraite de base et complémentaire obligatoires, ce qui signifie que vous n'accumulez pas de droits à la retraite via ces régimes.

Vous pourriez souscrire à une retraite complémentaire facultative. Cela vous permet de constituer une épargne retraite supplémentaire de manière volontaire. Les dispositifs comme le Plan d'Épargne Retraite (PER) peuvent être adaptés à votre situation.

Par Le Metabaron

Bonjour,

je vous remercie pour votre réponse.

En fait, je ne parle pas d'une retraite complémentaire mais de pouvoir se verser des cotisations volontaires à l'Assurance retraite afin d'acquérir des droits à la retraite.

Metabaron